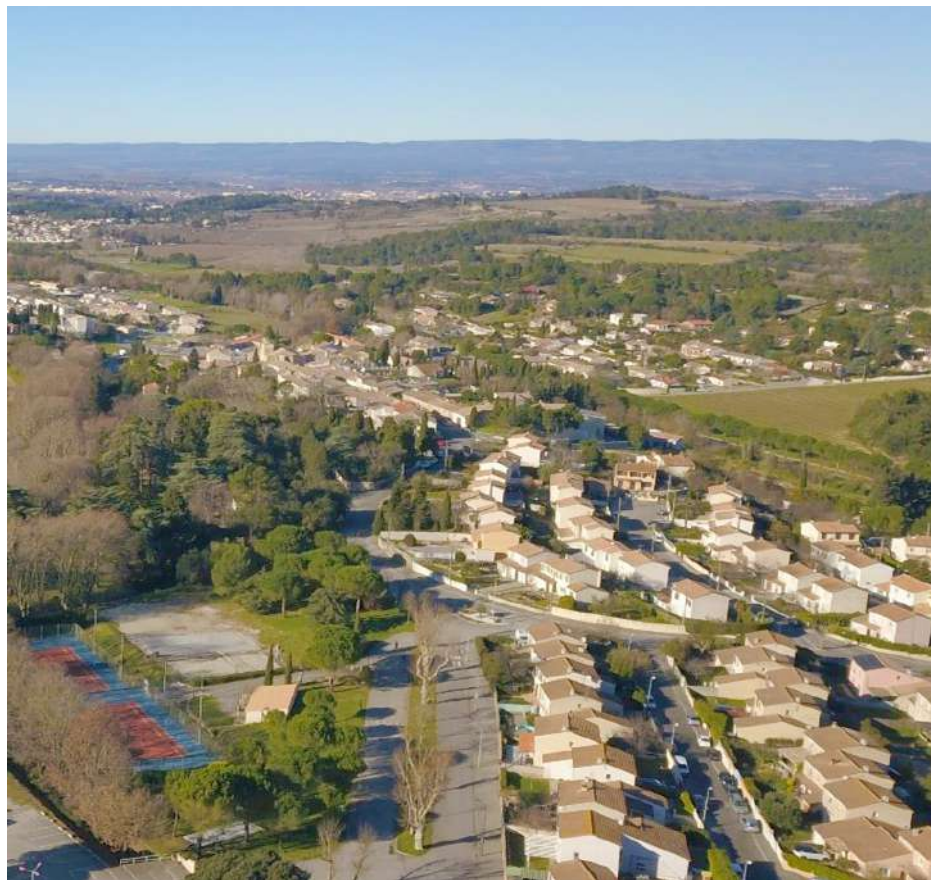


juillet
2021

PALAJA en bref #303



MAIRIE DE PALAJA

mairie-palaja.fr



SOMMAIRE



EDITO	p.3
CONSEIL MUNICIPAL Conseil Municipal du 29/06/2021	p.4
ZOOM Débroussaillage et feux de forêts Pour un été réussi...	p.10
VIE MUNICIPALE	p.12
ETAT CIVIL	p.12
ASSOCIATIONS	p.13



L'ÉDITO DU MAIRE

Des vacances sous le signe ... de la vigilance

Après une année très compliquée, voici venu le temps de vacances bien méritées. Des vacances qui devront être placées sous le signe de la vigilance. La responsabilité de chacun et la vaccination de tous permettront, nous l'espérons d'éviter un nouveau confinement.

Ces confinements successifs ne nous ont pas permis de mettre en place des rencontres entre les élus et la population. Vous trouverez dans ce bulletin les photos et les délégations de mon conseil municipal.

Notre village est reconnu pour sa qualité de vie et son environnement préservé auxquels nous sommes tous très attachés.

La qualité de vie tout d'abord avec le respect de nos voisins, primordiale durant cette période estivale pendant laquelle nous vivons davantage à l'extérieur.

Notre environnement ensuite puisque notre village est fortement boisé et donc très vulnérable au risque incendie de forêt. Je vous demande d'être très vigilants et conscients du risque.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Bien à vous,

Thierry LECINA



**Vous avez
des questions ?**

Écrivez-nous à l'adresse suivante :
mairie@mairie-palaja.fr



THIERRY LECINA
Maire de Palaja
Conseiller départemental



PHILIPPE GACHET
1er adjoint
En charge de la sécurité et du personnel



JACKIE LECLAIR
2ème adjoint
En charge de la culture et de la santé



PIERRE PIVA
3ème adjoint
En charge des travaux et de l'urbanisme



ANAÏS BOURBON
4ème adjoint
En charge des finances



NICOLAS MIGUEL
5ème adjoint
En charge du social et du CCAS



JEAN CLAUDE SCHNEIDER
Conseiller délégué
En charge des associations



FRÉDÉRIC FILLAQUIER
Conseiller délégué
En charge de la jeunesse et des écoles



BENOÏT ROUSSEAU
Conseiller délégué
En charge du budget



ELODIE DUVAL
Conseillère municipale



LAURE ETHEVE
Conseillère municipale



DAVID ESCAX
Conseiller municipal



STEPHANIE HECK
Conseillère municipale



AURELIE MOUCHET
Conseillère municipale



CATHERINE TAFFOREAU
Conseillère municipale



FLORENT CADENEL
Conseiller municipal



ALICE CITERNE
Conseillère municipale



GÉRALDINE BLANQUER
Conseillère municipale



THIERRY CLARES
Conseiller municipal

POUR UN ETE REUSSI, JE PENSE AUSSI A MON VOISIN

Tondeuses, soirées, retrouvailles familiales... la période estivale est le moment propice aux nuisances sonores.

Si l'usage des tondeuses, débroussailleuses et autres outils bruyants est autorisé à certains horaires de la journée, nous incitons nos concitoyens à en limiter l'usage, afin que chacun puisse sereinement profiter de son jardin et des douceurs estivales.

Récapitulatif des horaires pour entretenir son jardin :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrés
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Avec l'arrivée des beaux jours, reflleurissent les soirées à l'extérieur (barbecue, apéritifs, etc.) et les nuisances sonores peuvent déranger le voisinage.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » : l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme doit toujours être présent à l'esprit de chacune et chacun d'entre nous.

En cas de débordement sonore, la meilleure solution est d'aller rendre visite courtoisement à l'auteur du trouble qui souvent ignore qu'il est à l'origine de la nuisance et essayer de chercher un terrain d'entente.

Les bruits constituent néanmoins une infraction. Retrouvez toutes les informations concernant les nuisances sonores sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>
ainsi que l'Arrêté préfectoral n° 2000 – 1681

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. :

- Signature d'un contrat de gardiennage et de surveillance avec la S.A.S. « HUGONOE SECURITE » pour gérer la télésurveillance des bâtiments communaux pour un montant de 100 € HT/mois
- Signature d'une prestation pour des travaux d'éco pâturage sur des parcelles communales avec l'Association « LENA » sur le mois de juin 2021 pour un montant de 1.500 € HT.

1) CARCASSONNE AGGLO – PACTE DE GOUVERNANCE :

Créé par la loi « ENGAGEMENT ET PROXIMITE », le Pacte de Gouvernance entend conforter la place des élus municipaux au sein de leur E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Ce document est le socle de la nouvelle gouvernance, il remet les communes et l'ensemble des élus municipaux au centre de l'action intercommunale comme acteur principal des politiques publiques locales, au plus près des préoccupations et enjeux locaux.

Le conseil donne un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance présenté par CARCASSONNE AGGLO.

2) CARCASSONNE AGGLO – FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Le Conseil Communautaire du 12 Juin 2020 a approuvé la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) 2020, à savoir que la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la Loi de Finances 2012.

Au titre de l'exercice 2020, le montant du Fonds de Concours attribué à notre commune est de : 48.466 €. Cette aide financera en partie, les opérations suivantes :

- Mise en place d'un système de VIDEO PROTECTION,
- Travaux de voirie 2021.

3) FINANCES – COMPTABILITE :

Un nouveau référentiel comptable « M57 » entrera en vigueur à compter de 2024. en remplacement de l'actuelle nomenclature « M14 ».

Sur proposition des Services Comptables de la DDFIP de l'Aude, notre commune adoptera la nomenclature « M57 » par anticipation, à compter du 1er janvier 2022.

L'application du référentiel budgétaire et comptable M57 constitue avec la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires, un pré-requis pour l'expérimentation du C.F.U. (compte financier unique).

4) CENTRE MEDICAL :

Le Docteur PAUX Philippe a donné son accord pour louer le 3ème cabinet médical au niveau du Centre Médical, situé rue Al Parré. Son installation est prévue pour le 1er octobre 2021.

5) MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE :

Dans le cadre d'une politique de prévention et afin de protéger les Palajonais pour lutter contre la multiplication des délits et incivilités, le conseil municipal a validé les devis suivants :

- Mise en place du système vidéo : Sté ABSYS : 41.269,41 € HT
- Travaux de VRD divers : Sté DEBELEC : 19.978,00 € HT

Soit un total de 61.247,41 € HT.

6) BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE :

Dans le cadre des aides pouvant être accordées au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le projet estimatif d'un montant global de 33.165 € HT concerne des travaux de rénovation intérieur des locaux, du renouvellement du mobilier et du logiciel informatique.

7) CESSION CHEMIN RURAL DIT « de la SAUZETTE » :

Ce chemin avait fait l'objet d'une enquête publique en 1997 et une délibération avait été prise le 18/11/1997 autorisant la cession aux riverains pour un montant de 500 francs.

Il s'agit de la partie du chemin rural, situé entre la R.D. (route départementale) n° 56 et le « rec de la Balança » (jusqu'à la parcelle cadastrée Section AX n° 18. Une délibération avait déjà été actée le 25 juin 2019 (voir le BREF n° 286) mais la vente du Domaine ne s'est pas concrétisée.

Un nouveau compromis de vente étant en cours, le conseil valide cette cession d'une superficie de 16a60ca pour un montant de 76,23 €.

8) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CARCASSONNE AGGLO et LES COMMUNES MEMBRES SUR DIVERS MARCHES PUBLICS :

La commune de Palaja rejoindra le groupement de commande pour les marchés suivants :

- Marché public d'assistance et de conseil juridique
- Marché public de services destiné à la mise en œuvre de prestations topographiques.

9) CHARTE « ZERO PHYTO » :

Le conseil décide d'adhérer à la charte régionale OBJECTIF ZERO PHYTO.

Cela engage un plan d'actions vers le zéro pesticide sur les parcelles communales (sauf stades et cimetière), des actions de formation des agents communaux et des informations auprès des administrés.

TRANSPORT SCOLAIRE

La période d'inscription au transport scolaire, a débuté le 1er juin 2021 et s'achèvera le 31 juillet 2021.

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement, cette démarche s'effectue exclusivement en ligne sur le site :

<http://rtca.carcassonne-agglo.fr>, à la rubrique «Scolaire».

DÉBROUSSAILLAGE

En ce début de mois de juillet, M. le maire Thierry Lecina, et son adjoint Pierre Piva, se sont rendus sur les secteurs boisés de la Roumengada et de la Serre pour faire le point sur les travaux forestiers en cours de la société ACTIFOREST mandatée par la municipalité.

M. Gracia, gérant de la société, a rendu compte aux élus de l'avancement des zones traitées dans le cadre des débroussaillages préventifs et obligatoires sur les parcelles communales situées dans le PPRIF (plan de prévention du risque incendie de forêt).

Les périodes de sécheresse régulières que nous connaissons, nous obligent à la plus grande des prudences.

La municipalité a souhaité montrer l'exemple en tant que propriétaire foncier de parcelles boisées, et mettre en œuvre les moyens financiers et techniques de façon régulière tout au long du mandat pour préserver ce cadre naturel que nous chérissons tant





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Témoin d'un
début d'incendie,**
je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



Je me
confine dans
ma maison
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet

JOURNEES DE PREVENTION ET DE SECURITE

La municipalité et la police municipale initient deux journées d'actions, labellisées par la Préfecture de l'Aude. Ce temps fort intitulé «**Partageons une route plus sûre**» se déroulera les **17 et 18 septembre** autour du complexe sportif. Il s'adressera aux scolaires le vendredi et à l'ensemble de la population durant la journée du samedi. Une dizaine de stands interactifs seront animés par de nombreux professionnels institutionnels et associatifs ainsi que par les clubs moto et VTT.

CCAS

Pour toute demande de renseignements ou d'assistance, vous pouvez contacter Nicolas MIGUEL, adjoint délégué au CCAS par mail : social@mairie-palaja.fr ou par téléphone 06 02 07 77 60

Reçoit sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 17 au 31 août inclus.

Etat Civil

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous :

Nahel MEKADEM né le 11 mai au n° 25, La Farga.

Jad BABAKHIYI né le 16 juin au n° 13, Lo Merlot.

Maylann AFONSO né le 5 juillet au 24 La Salvia

Tous nos voeux de bonheur au bébé et nos félicitations aux parents.

VTT

C'est par un grand beau temps que le club vtt a pu organiser en extérieur, non loin de son tout nouveau pumtrack, son assemblée générale 2021.

Au menu, récapitulatif de l'année écoulée avec les récompenses remises aux vététistes en herbe par le Maire, compte rendu du raid masculin organisé cette année dans le Lubéron, quelques vidéos insolites du xc de septembre.... et pour finir, le pot de l'amitié dans le concept auberge espagnole pour se souhaiter à tous d'excellentes vacances d'été !

On a déjà hate de se retrouver pour la reprise de l'école en septembre avec cette année la course xc du 26 septembre.



TENNIS CLUB LE BRIOLET

Le Tennis Club le Briolet organise les 24 heures du Padel du samedi 28 Août à 11h au dimanche 29 Août.

Cette animation solidaire, ouverte à tous, a pour but de reverser la participation des joueurs à l'association Ethan.

Pour plus d'informations : 06.88.45.84.17.

Une journée porte ouverte TENNIS sera organisée le samedi 28 Août à partir de 10h sur les terrains de Palaja. Des animations et jeux gratuits seront proposés pour les enfants, adolescents et adultes.

Une après-midi porte ouverte PADEL sera organisée le samedi 4 Septembre à partir de 14h sur le terrain de Palaja.

Les réinscriptions pour la saison prochaine (2021/2022) auront lieu :

- Mercredi 1 Septembre au club house à Cazilhac de 16h à 20h
- Jeudi 2 Septembre au club house à Palaja de 16h à 20h
- Vendredi 3 Septembre au club house à Cazilhac de 16h à 20h
- Samedi 4 Septembre au club house à Palaja de 14h

PATCHLAJA

Notre atelier reprendra le lundi 20 septembre à 14 h sauf contre - ordre sanitaire.

Nous nous réjouissons de nous retrouver enfin.

PAROISSE

**Inscriptions catéchisme pour la rentrée 2021/2022 du CP au CM2
Mercredi 08 et 15 Septembre à 17h30 au presbytère de Palaja.**

Messes

Dimanche 12 à 9h30 église de Palaja

Dimanche 26 à 9h30

AGE D'OR PALAJANAIS / REPRISE

REPRISE DES ACTIVITES LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET CONSIGNES SANITAIRES

Mardi 7 septembre :	CONCOURS DE BELOTE à 14 h 30
Jeudi 9 septembre :	LOTO MENSUEL à 14 h30
	CONSEIL D'ADMINISTRATION à 17 h 30
Tous les lundis et jeudis :	JEUX D'INTERIEUR
Tous les mardis et vendredis :	CONCOURS DE BELOTE à 14 h 30

Evénements à venir :

VOYAGE SUR LA COSTA DEL MARESME A SANTA SUSANNA

DU 12 AU 17 octobre 2021 EN PENSION COMPLETE

6 JOURS / 5 NUITS TOUT COMPRIS EN HOTEL 4 **** EN FRONT DE MER

L'assurance annulation, bagages, assistance, rapatriement comprise.

TRANSPORT COMPRIS

375 € par personne pour les adhérents et 415 pour les autres,

Chambre à 2 personnes - Supplément de 119 € pour chambre individuelle

Pour tout renseignement ou inscription appeler le : 06 14 98 02 06

IL RESTE DES PLACES

Jeudi 28 octobre : DEGUSTATION DES PRODUITS DU TERROIR DE LA-CAUNE

Salle de réception à 12 heures

En plus de la dégustation gratuite, un plat chaud sera servi au prix de 10 Euros

Paiement à l'inscription obligatoire.

Places limitées réservées aux adhérents.

Novembre : Repas de début de saison

Décembre : Traditionnel Grand loto

Décembre : Participation au Téléthon

FOOTBALL

Du 7 au 9 juillet, s'est déroulé sur les installations sportives de Palaja, le premier Stage Solidaire 11 Foot Academy, dont le bénéfice revient au club accueillant, en l'occurrence le FC Briolet.

32 enfants de notre canton se sont retrouvés durant ces 3 jours, pour « un stage en mAude Foot » qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.



CLUB FORME

Le Club Forme est heureux de vous informer de sa réouverture à compter du Lundi 6 Septembre 17H (sous réserve des conditions sanitaires).

Toutes les précautions et les réglementations imposées par l'Etat et la Municipalité seront appliquées, pour assurer la sécurité de tous.

Prenez soins de vous et restez prudents.